ART. 5 BIS N° 700

## ASSEMBLÉE NATIONALE

14 novembre 2019

RELATIF À L'ENGAGEMENT DANS LA VIE LOCALE ET À LA PROXIMITÉ DE L'ACTION PUBLIQUE - (N° 2401)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## **AMENDEMENT**

N  $^{\circ}$  700

présenté par M. Questel

## **ARTICLE 5 BIS**

À l'alinéa 13, substituer au mot :

« il »

les mots:

« le service ».

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.